

Département de la Vendée

PÔLE SOLIDARITES ET FAMILLE

Arrêté n°002-2023-PSF/DIR-DEF-PMI
Fixant les listes de candidats aux élections des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.421-6, R.421-27 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 92 DSF 466 en date du 18 janvier 1993 fixant le nombre des membres siégeant à la Commission Consultative Paritaire Départementale ;

Vu Arrêté n° 2022 – PSF/DIR-DEF-PMI n° 38 en date du 9 août 2022 portant sur la composition actuelle de la Commission Consultative Paritaire Départementale compétente à l'égard des assistants maternels et des assistants familiaux ;

Vu Arrêté n°001-2023-PSF/DIR-DEF en date du 15 février 2023 fixant le calendrier et les modalités du scrutin visant à élire les représentants des assistants maternels et des assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale ;

Considérant que le mandat d'une durée de 6 ans des membres représentants les assistants maternels et familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale arrive à échéance ;

Considérant que conformément à l'arrêté n°001-2023-PSF/DIR-DEF susvisé et suite au courriel d'information envoyé aux assistants maternels et familiaux du Département, deux listes de candidats aux élections de représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale ont été adressées au Président du Conseil Départemental avant le 30 mars 2023 inclus ;

ARRETE :

Article 1 :

Les listes de candidats aux élections du 2 mai 2023 au 9 mai 2023 des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale sont :

UNSA PROASSMAT			
<u>Titulaires</u>	Type agrément	<u>Suppléants</u>	Type agrément
Emilie DELAVALLEE <i>Montoumais</i>	AM	Céline PLANCHET <i>Le Boupère</i>	AM
Laure MANDIN <i>Pouzauges</i>	AM	Patricia ARNOU <i>Sevremont</i>	AM
Séverine PREAUD <i>Chavagnes Les Redoux</i>	AM	Manuela RIGAUDEAU <i>Sevremont</i>	AM
Christelle GAUDIN <i>Montoumais</i>	AM	Stéphanie GEMARD <i>Reaumur</i>	AM

ANAMAAF			
<u>Titulaires</u>	Type agrément	<u>Suppléants</u>	Type agrément
Sandrine ROY <i>Château Guibert</i>	AF	Sandrine BERGEOT <i>La Roche sur Yon</i>	AM
Mariette COUGNAUD <i>La Roche sur Yon</i>	AF	Yoann SOULARD <i>Mouilleron en Pareds</i>	AF
Brigitte CHARDONNEAU <i>Treize Septiers</i>	AM	Laurent VINET <i>ST André Goule d'Oie</i>	AM
Karine BARBEAU <i>Challans</i>	AM	Julie BOURBAN <i>Aizenay</i>	AM

Article 2 :

Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département de la Vendée et affiché à l'Hôtel du Département, dans les Mairies et Maisons des Solidarités et de la Famille du Département de la Vendée. Il sera également porté à la connaissance des assistants maternels par l'affichage dans leur espace professionnel sur le site www.vendee-enfance.fr

La Roche Sur Yon, le 11 AVR. 2023

Le Président du Conseil Départemental,

